

ASSISTANCE SANTÉ INDIVIDUELLE KLESIA SANTÉ KLÉ

HOSPITALISATION IMMOBILISATION KLMLDL

Afin de limiter au maximum l'impact d'une hospitalisation ou d'une immobilisation sur votre vie quotidienne et sur celle de vos proches, de nombreuses garanties vous assurent un accompagnement optimal.

DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT



DÈS LA SOUSCRIPTION

Conseil social, informations médicales, recherche de professionnels de santé, conseils diététiques, réseaux de prestataires (transport de personnes, aide à domicile, auxiliaire de vie, ergothérapeute, jardinage, bricolage, téléassistance...).

Cette fiche constitue un résumé des garanties, les conditions précises d'attribution et d'intervention étant détaillées dans la notice d'information.



soulager votre quotidien



AIDE À DOMICILE pour le ménage, la vaisselle, la préparation des repas, le repassage...



20J

SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE pour les repas, les courses et les médicaments.



TRANSPORT ET/OU HÉBERGEMENT des animaux domestiques.



COIFFEUR à domicile.

En cas d'hospitalisation imprévue (maladie soudaine et imprévisible) ou programmée* de l'adhérent ou de son conjoint de plus de 2 jours. En cas d'immobilisation imprévue au domicile (maladie soudaine et imprévisible) de l'adhérent ou de son conjoint de plus de 5 jours.

améliorer votre convalescence



TRANSFERT CONVALESCENCE chez un proche.

En cas d'hospitalisation imprévue ou programmée* de l'adhérent ou de son conjoint de plus de 2 jours.

* Toutes hospitalisations y compris maladies non soudaines et donc maladies chroniques.

VOTRE ASSISTANCE VA PLUS LOIN



LES + HOSPITALISATION

FERMETURE DE VOTRE LOGEMENT QUITTÉ EN URGENCE

En cas d'hospitalisation imprévue de l'adhérent ou de son conjoint de plus de 2 jours.

PRÉPARATION DE VOTRE RETOUR AU DOMICILE

En cas d'hospitalisation imprévue de l'adhérent ou de son conjoint de plus de 14 jours.



LES + FAMILLE

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS, PETITS ENFANTS OU DES ASCENDANTS, DÉPLA-CEMENT D'UN PROCHE OU TRANSFERT CHEZ UN PROCHE

En cas d'hospitalisation imprévue ou programmée de l'adhérent ou de son conjoint de plus de 2 jours. En cas d'immobilisation imprévue au domicile de l'adhérent ou son conjoint de plus de 5 jours.

et concrètement

COMMENT ÇA SE PASSE?

« Mon mari a dû être hospitalisé suite à une mauvaise chute à notre domicile. Il a dû être pris en charge par le service de chirurgie de l'hôpital. Pendant plusieurs semaines nous avons dû nous relayer, mon fils et moi, à son chevet.

Heureusement, j'ai pu bénéficier d'une aide à domicile proposée par mon assistance pour m'aider dans

les taches quotidiennes telles que le ménage, la préparation des repas, la vaisselle, le repassage et les courses de proximité. Ces services d'assistance m'ont permis de prendre soin plus sereinement de mon mari. »



Jeanne, 57 ans

Grâce à votre contrat KLESIA Mut', vous pouvez bénéficier d'une aide à domicile pour l'entretien courant d'un logement habité (pour le ménage, la vaisselle, la préparation des repas, le repassage...) dans la limite de 20 heures d'aide à domicile, sur 20 jours.

besoin d'assistance?







Vous pouvez solliciter votre service d'assistance 24h/24, 7j/7.

Communiquez vos nom(s), prénom(s) et date de naissance.

Un(e) chargé(e) d'assistance fera, avec vous, le point sur votre situation et vous proposera les solutions les plus adaptées, dans le respect de votre contrat.



Les conditions précises d'attribution et d'intervention sont détaillées dans la notice d'information. Les garanties d'assistance sont assurées et mises en œuvre par **IMA ASSURANCES**, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort Cedex 09, soumise au contrôle de l'ACPR située 4 Place de Budapest, 75436 Paris, Cedex 09. Direction de la Communication, Groupe IMA - Avril 2021 - Crédit photos © Shutterstock LLC.